



Hebergement d'un enfant de 16 ans

Par **lexis33**, le **27/05/2010** à **07:26**

Bonjour, rnrnle fils de mon cousin de Bulgarie veut venir etudier a Paris. Il a 16 ans. Est-ce que je peux l'heberger sans aucune demarche, ou il faut demander des autorisations quelque part?rnrnCordialement.